

FLASH INFO NOVEMBRE 2020

MAIRIE

Tel : 04 79 36 80 11

Mail :
stjeanchevelu@wanadoo.fr

Site :
www.saintjeandechévelu.fr



Commune-de-Saint-Jean-de-Chevelu

Horaires d'ouverture au public :

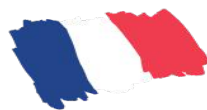
Mardi : 14h00 - 18h00
Mercredi : 9h00 - 12h00
Jeudi : 14h00 - 19h00
Samedi : 9h00 - 12h00

Accueil téléphonique :
(en supplément des heures
d'ouverture)

Lundi : 14h00 - 17h00
Mardi : 8h00 - 12h00
Mercredi : 14h00 - 17h00
Jeudi : 8h00 - 12h00
Vendredi : 8h00 - 12h00

Adresse électronique :
stjeancommunication@gmail.com
Seulement pour flash et bulletin

MAIRIE



CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

A compter du 2 novembre,
nouvel horaire d'ouverture
au public :
- le mercredi de 9h à 12h

La cérémonie du 11 novembre
aura lieu à 09 h45
au monument aux Morts en présence
de Music'Yenne.
Pas de vin d'honneur.
(peut être annulé en fonction de
l'évolution de la crise sanitaire)

POUR LE BULLETIN 2020

Afin de préparer au mieux le bulletin 2020 :

- pour les associations, pensez à préparer un article avec plein de photos...
- pour les commerces, artisans, services... qui voudraient apparaître dans le bulletin, nous faire parvenir leurs coordonnées ainsi que des photos...

ALERTE DE LA GENDARMERIE

La gendarmerie attire notre attention sur le fait qu'il y a eu des **cambrjolages** sur le canton.

Afin de lutter au mieux contre ce phénomène,
signaler tout comportement suspect et/ou
noter les plaques d'immatriculation et appeler
le 17.



MISE EN GARDE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE YENNE

Des personnes mal intentionnées se sont fait passer récemment par des agents du service des eaux de la CCY afin de dérober de l'argent ou des choses de valeurs.

Munis d'une fausse carte de la CCY, ils sont entrés pour réaliser des pseudo travaux avant de dérober plusieurs choses.

Restez vigilants !!

ANCOLIE

L'Ancolie vous informe que le « chat du rond-point » est allé se faire un beauté !

Vous pouvez de nouveau l'admirer dans sa nouvelle tenue !

Merci à l'Ancolie, à qui nous devons ce toilettage....



DEGRADATIONS

Encore une fois, notre pêcheur du rond-point a été vandalisé.....

Il est déplorable de constater que certaines personnes trouvent du plaisir à dégrader le travail effectué par des bénévoles qui ont la motivation d'embellir notre commune.



Des tuiles ont été cassées sur le toit de la salle des fêtes... et des déchets ont été « oubliés »...

Encore des frais pécuniers à la charge du contribuable...



DECLARATION ANNUELLE DES RUCHES

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, dès la première ruche détenue.

Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1er septembre et le 31 décembre.

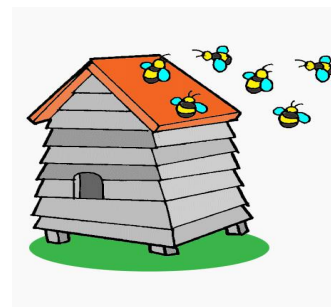
Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr

Téléphone : 01 49 55 82 22



NOUVEAU SERVICE

«Habitante de la commune depuis maintenant 2 ans, je me suis installée en tant qu'éducatrice spécialisée en libérale depuis 4 ans.

Je me déplace principalement à domicile, en centre de loisirs, ou encore dans les écoles en Savoie et dans l'Ain.

Je suis formée et spécialisée pour l'accompagnement d'enfants ayant un TSA (Autisme) des troubles DYS, des troubles des apprentissages, ou encore un HPI (Haut Potentiel Intellectuel) ainsi que leurs familles.



Mes axes de travail sont variés et je m'adapte avant tout aux besoins de la personne et de la situation. Ils peuvent par exemple porter sur la communication, les interactions sociales, la gestion des émotions, le sensoriel, ou encore les troubles du comportement.

Je travaille également en étroite collaboration avec la PAM73, le GEM bleu 73 et l'APEI de Chambéry.

N'hésitez pas à me contacter pour plus de renseignements : Anna GIACOBONE 06 38 86 29 09
Éducatrice comportementale – www.educ-handi.com



Depuis le 7 septembre, la bibliothèque a rouvert ses portes.

En respect avec les normes sanitaires imposées par l'épidémie de COVID, les conditions d'accueil sont, bien entendu, toujours imposées.

Il s'agit simplement de porter un masque (enfant à partir de 11 ans) à l'intérieur de la bibliothèque, de se laver les mains au gel hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie et de respecter la distanciation physique.

Les livres rendus, après avoir été scannés sont déposés dans une caisse mise à la disposition des lecteurs pour la désinfection et mise en quarantaine :

Livres (support papier) : un jour plein.

Pour les autres supports et documents plastifiés : trois jours pleins.

Les emprunteurs ont la possibilité de réserver leurs ouvrages via le site de la bibliothèque :

http://bibliotheque.saintjeandechevelu.fr/opac_css/

Horaires :

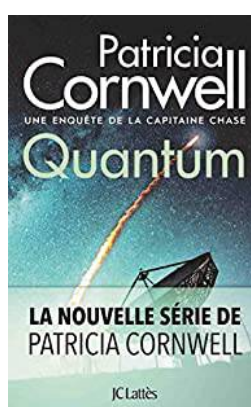
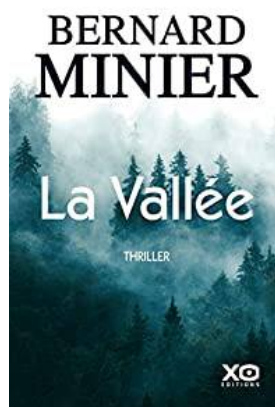
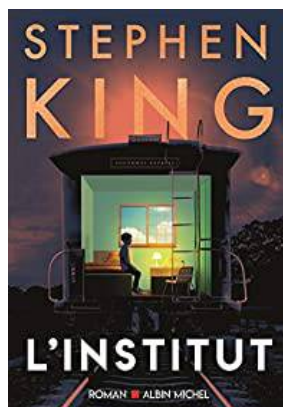
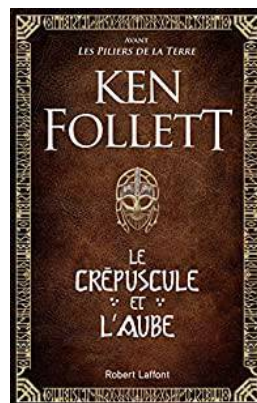
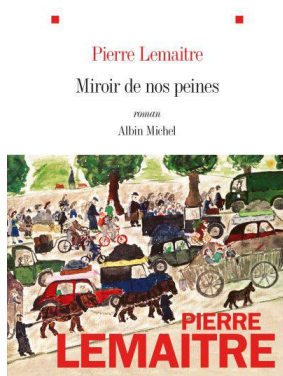
Lundi : 16 h – 19 h.

Mercredi : 9 h 30 – 11 h 30 / 16 h – 18 h.



Les romans les plus attendus sont actuellement à la bibliothèque. De l'observation, de la tragédie, de la fiction, du frisson, des interrogations, telles sont les garanties que nous livrent les auteurs de l'année.

Voici quelques-unes des œuvres mises en place sur le présentoir :



Les enfants ne sont pas oubliés : Avec Trotro, Max et Lili, les Schtroumpfs, Titeuf et autres petites histoires, ils trouveront une source de plaisir quelle que soit la lecture.

Ce cru 2020 promet à tout un chacun de trouver de jolis moments de lecture.

Rendez-vous sur le site de la bibliothèque, vous y trouverez toutes les nouveautés littéraires.

http://bibliotheque.saintjeandechevelu.fr/opac_css/ Etagères virtuelles – Nouveautés octobre 2020



DERNIERE MINUTE



Le temps du confinement est revenu...

Suite aux décisions gouvernementales, cette période de confinement, prévue jusqu'au 2 décembre, permet de laisser ouverte la mairie aux heures habituelles, ainsi que les permanences téléphoniques.

Ce qui change :

- La bibliothèque sera fermée jusqu'à nouvel ordre ! Par contre, vous pouvez faire des réservations directement sur le site : http://bibliotheque.saintjeandechevelu.fr/opac_css/
- La salle des fêtes est fermée pour toutes les activités en cours, prévues...
- Vous pouvez également venir récupérer des attestations de sortie en mairie si vous n'avez pas de possibilité d'imprimer ou de télécharger la version numérique
- Des masques en tissu sont toujours disponibles en mairie

En ce qui concerne la cérémonie du 11 novembre, nous attendons des directives. Nous vous tiendrons informé via le site de la mairie et la page FaceBook.

Toute l'équipe du conseil municipal reste mobilisée pour vous venir en aide si nécessaire.

DERNIERE INFORMATION DE LA PREFECTURE



Compte tenu de l'évolution de la situation sanitaire et afin de lutter contre la propagation du virus, Pascal BOLOT, préfet de la Savoie a pris ce jour (30 10 2020) un arrêté rendant obligatoire le port du masque sur l'ensemble du département de la Savoie.

Cette obligation entre en vigueur à compter du samedi 31 octobre 2020. Elle s'applique à toutes les personnes de plus de 11 ans.

Cette mesure est un outil supplémentaire visant à lutter contre la propagation du virus.

Le non-respect de cette obligation est puni d'une amende de 135 euros.

Pascal BOLOT, préfet de la Savoie, appelle chacun à la responsabilité.

Arrêté n° P073-2020-289 du 30 octobre 2020.